

PV CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AOÛT 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un août, à 21h le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean BOISSIERES, Maire.

Date de la convocation : **14 août 2018**

Etaient présents : **Mmes BESSON. DEBIEU-FAYOLLE. ROUX. MM. BOISSIERES. FEVRIER-MUZARD. FOURCADE. MALRIEU. PERES. SERRA. SILLIEN. THOMAS**

Avait donné procuration : **Mme CHARLET à M. SILLIEN**

S'étaient excusés : **A. BARRERE, V. SABALZA et A. OLMOS**

A été nommée secrétaire de séance : **Philippe FOURCADE**

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour deux points : - emprunt prêt relais et emprunt 15 ans sur les travaux place de l'église et urbanisation D87 Menville. Cette demande a été acceptée à l'unanimité.

Approbation du PV du Conseil Municipal du 3 juillet 2018 : **PV voté à l'unanimité.**

1. TRAVAUX PLACE DE L'EGLISE ET URBANISATION D87 route de Menville – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle au CONSEIL MUNICIPAL le projet d'aménagement de la place de l'église, à savoir, remplacer en partie l'espace parking qui occupe actuellement la totalité de l'espace afin de recréer un espace de vie et de partage au cœur du village, mettre en valeur, rendre accessible aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite) le monument aux morts et réaliser son intégration paysagère, installer des toilettes publiques automatiques.

Ce projet complet va être élaboré sous différentes maîtrise d'ouvrage :

- Le marché sous maîtrise d'ouvrage Communauté de communes des Hauts Tolosans concerne les travaux suivants : aménagement de la zone parking, du parvis de l'église, de la zone piste de danse/marché hebdomadaire et de l'accès.
- Le marché sous maîtrise d'ouvrage Commune de Saint Paul sur Save concerne les travaux des ouvrages suivants :
 - o (sous convention avec le Conseil Départemental) urbanisation des voies départementales D1 et D87 bordant la Place de l'église,
 - o (sous convention avec le Conseil Départemental) urbanisation de la RD 87 route de Menville depuis le carrefour central avec la D1 et jusqu'à la rue de Larcenne,
 - o travaux paysagers valorisant le monument aux morts et la partie de la Place de l'église « interdite à la circulation » et installation de toilettes publiques.

Le groupement d'achat créé avec la Communauté de communes des Hauts Tolosans afin de réaliser des économies d'échelle et d'assurer une cohérence du projet a travaillé sur le projet et a lancé un appel d'offre pour choisir l'entreprise qui sera chargée des travaux.

Ce marché est passé sous procédure adaptée (Article 27 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

La date limite de réception des offres était fixée au 4 juillet 2018 à 12h00.

Le marché est attribué par le pouvoir adjudicateur au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, qui est celle la mieux classée appréciée en fonction des critères énoncés ci-après avec leur pondération :

- 60% : Prix, 30% : Valeur technique de l'offre, 10% : Délais d'exécution.

4 candidatures ont été réceptionnées.

Monsieur le Maire explique ensuite qu'après le recueil des candidatures, il a été procédé à une ouverture des plis pour l'étude administrative des offres. Toutes ont été déclarées recevables.

L'étude technique des offres a ensuite été faite par le Maître d'œuvre.

Une fois la restitution faite par le Maître d'œuvre, elle a été présentée le 20 juillet 2018 en commission achat dont les membres ont établi un classement.

Monsieur le Maire rappelle la compétence du Conseil municipal pour décider de l'attribution et de la conclusion de ce marché de travaux.

Il demande tout d'abord aux membres du Conseil municipal d'approuver la procédure menée et le dossier de consultation établi pour la passation du marché et le contenu de ce dernier.

Puis il présente au conseil municipal l'offre de l'entreprise SOTP SACCON pour un montant de 342 110.87€HT qui est, après jugement selon les critères prévus par le règlement de la consultation et avis de la commission achat du groupement créé pour ce projet, la mieux disante.

Le Conseil municipal approuve la procédure de consultation, valide le choix de l'entreprise SOTP SACCON pour un montant de 342 110.87€HT, autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce marché et à son exécution et le charge de mener à bien cette opération.

2. CITY PARK : CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire informe le CONSEIL MUNICIPAL qu'il convient de choisir les entreprises chargées des travaux de création du City park.

Ce marché est passé sous procédure adaptée (Article 27 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) avec 2 lots.

La date limite de réception des offres était fixée au 29 juin 2018 à 12h00.

Le marché est attribué par le pouvoir adjudicateur aux candidats ayant présentés les offres économiquement les plus avantageuses, qui sont celles les mieux classées appréciées en fonction des critères énoncés ci-après avec leur pondération 60% : Prix ET 40% : Valeur technique de l'offre.

Trois candidatures ont été réceptionnées.

Monsieur le Maire explique ensuite qu'après le recueil des candidatures, il a été procédé à une ouverture des plis pour l'étude administrative des offres.

A ce stade, toutes les offres ont été déclarées recevables.

L'étude technique des offres a ensuite été faite et a été présentée le 17 juillet 2018 en commission achat et travaux dont les membres ont établi un classement.

Monsieur le Maire rappelle alors la compétence du Conseil municipal pour décider de l'attribution et de la conclusion de ce marché de travaux.

Il demande tout d'abord aux membres du Conseil municipal d'approuver la procédure menée.

Puis Monsieur le Maire présente les offres finales des entreprises après jugement selon les critères prévus par le règlement de la consultation et avis de la Commission achat et travaux.

Il propose au Conseil municipal de retenir les offres suivantes par lot :

→ LOT 1, REALISATION PLATEFORME

Entreprise TP TEYSSÉDOU pour un montant de 27 781.00 €HT pour la tranche ferme et 5 038.00€HT concernant la tranche optionnelle.

→ LOT 2, FOURNITURE ET MISE EN PLACE EQUIPEMENT

Entreprise KASO pour un montant de 38 250.00 €HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la procédure et approuve le choix des deux entreprises choisies, autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce marché et à son exécution et le charge de mener à bien cette opération.

3. RÉALISATION CITY PARK - -DEMANDE SUBVENTION LEADER

Monsieur le Maire rappelle que le projet CITY PARC répond aux objectifs de la stratégie Leader déclinée sur le territoire du PETR Pays Tolosan.

La formulation de la délibération prise le 3 juillet 2018 ne convenant pas au Pays Tolosan, il convient de prendre à nouveau une délibération afin de pouvoir déposer le dossier de demande de subvention.

L'opération correspond à l'AXE 1 (Améliorer et préserver la qualité de vie), à l'action 1A (Développer des équipements et services à la population à la hauteur de nos ambitions) et à l'opération 1.2 (Accompagner la création et la rénovation de petits équipements socio culturels et sportifs à l'échelle locale).

Les dépenses admissibles sont :

-les travaux d'acquisition, de construction ou réhabilitation de bâtiments (terrassement, gros œuvre, finition) sont exclues les études de faisabilité technique, l'AMO et frais d'architecte.

- les travaux d'aménagements extérieurs et/ou travaux paysagers lié au nouvel équipement.

L'aide LEADER pour l'action 1.2 est plafonnée à 80 000 €.

Une délibération arrêtant le projet, l'enveloppe financière de 70 239€HT et sollicitant du Conseil Départemental la subvention maximum a été prise le 10 avril 2018 (délibération 2018-0019).

La participation minimale de notre collectivité doit être de 20 % au minimum.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de déposer un dossier de demande de financement auprès de fonds Leader pour cette opération et mandate Monsieur le Maire à signer tout document et acte nécessaire à la bonne exécution de cette opération

Les crédits sont prévus au BP 2018.

4. ACQUISITION D'UN VEHICULE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de prévoir l'acquisition d'un nouveau véhicule pour les services techniques, conformément à l'opération d'équipement n°106 du Budget communal prévoyant une dépense de 10 000 €.

Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un véhicule d'occasion type Peugeot Partner HDi Pack CD Clim 1,6 litres pour un prix de 6 500€ au Garage Maldonado domicilié à Grenade.

Il souligne qu'une subvention va être demandée au CONSEIL DEPARTEMENTAL.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité l'acquisition du véhicule proposé, l'autorise à signer tous documents nécessaires et charge Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

5. EMPRUNT PRET RELAIS

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'afin d'éviter tout problème de trésorerie, il est souhaitable de souscrire un prêt relais correspondant au montant du FCTVA et des subventions déjà notifiées pour les investissements de la place de l'église/urbanisation route de Menville, du City Parc et du giratoire route de cox D1 (FCTVA uniquement).

3 banques ont été consultées et après analyse des différentes propositions, l'offre de LA BANQUE POSTALE est la plus intéressante.

Les principales caractéristiques du contrat de prêt proposé

- Montant du contrat de prêt : 220 000€
- Durée du contrat de prêt : 2 ans
- Objet du contrat de prêt : Préfinancement du FCTVA et subventions
- Versement des fonds : Trois semaines après date acceptation et au plus tard le 12 octobre
- Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 0.410%
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : Paiement trimestriel des intérêts, remboursement du capital in fine
- Modalités de remboursement anticipé : autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires.
- Commission d'engagement : 220.00€

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition commerciale de La Banque Postale en date 14/08/2018 annexée à la délibération dont elle fait partie intégrante et mandate Monsieur le Maire à signer tout document et acte nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

6. PRET 15 ANS

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de souscrire un emprunt pour la réalisation de l'aménagement de la place de l'église et de l'urbanisation de la D87 route de Menville.

3 banques ont été consultées et après analyse des différentes propositions, l'offre du Crédit Agricole est la plus intéressante.

Principales caractéristiques du contrat de prêt

- Montant du contrat de prêt : 45 000€
- Durée du contrat de prêt : 15 ans
- Objet du contrat de prêt : Réalisation de l'aménagement de la place de l'église et de l'urbanisation de la D87 route de Menville
- Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 1.50%
- Périodicité : Trimestrielle
- Frais de dossier : 50.00€

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition commerciale du Crédit Agricole annexée à la délibération dont elle fait partie intégrante et mandate Monsieur le Maire à signer tout document et acte nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

7. QUESTIONS DIVERSES

- Courriers de M. MERIC, Président du Conseil Départemental, et de M. Pareyre, Président de la Chambre d'agriculture concernant les démarches effectuées pour la demande de l'ouverture de la procédure de reconnaissance en calamité agricoles pour pertes des fonds et pertes de récoltes et des dérogations exceptionnelles aux règles de la PAC. De plus, ils rappellent que le réseau de conseillers agroenvironnement (CD 31) ainsi que le service « Agriculteurs fragilisés » (Chambre d'Agriculture) se tiennent à la disposition des agriculteurs en difficulté.
- Courrier de l'Association départementale d'Etude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques demandant une cotisation de 150€ afin de s'associer à l'action collective pour minimiser les dégâts de la grêle. Le Conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.
- Présentation du rapport d'activités 2017 du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Forêt de Bouconne disponible en mairie. Le conseil municipal constate la forte augmentation de la fréquentation du centre de loisirs pour les enfants de la commune avec 1 089 journées en 2012 et 2 381 journées en 2017.
- Présentation du rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans concernant la gestion des déchets, disponible en mairie ou en version numérique. Voici quelques éléments :
 - Les tonnages d'ordures ménagères à l'habitant sont équivalents à 2016,
 - Augmentation importante des tonnages d'emballages,
 - Diminution des tonnages verre trié sur notre secteur,
 - Légère baisse des taux de refus,
 - Taux de valorisation globale des déchets stable,
 - Relance de la demande de bacs à compost,
 - Nombre de personnes sensibilisées en hausse,
 - Forte affluence aux portes ouvertes du service en avril,
 - Mise en place de la Taxe Exonération des Ordures Ménagères sur le secteur 1 (ex communauté de communes save et garonne).
- Occupation du stade municipal par les gens du voyage (du dimanche 5 août au lundi 13 août)
 - Occupation par effraction (cadenas cassé, branchements électricité et eau potable illicites)
 - Une cinquantaine de caravanes et 200 personnes de l'organisation Action Grand Passage)
 - Un contact a été établi pour contrôler au mieux (durée, conditions d'occupation et de restitution des équipements, gestion des déchets)
 - Après leur départ, M. FAVARO a signalé des dégâts dans son champ limitrophe. Nous attendons un rapport d'expertise que nous transmettrons à la Préfecture pour voir s'il existe un fonds de prise en charge.

Fin de séance à 22h30.